

Le murus gallicus de Lyon (Rhône)

Michèle Monin

► **To cite this version:**

Michèle Monin. Le murus gallicus de Lyon (Rhône). Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer, AFEAF, 2015, 33, pp.67-71. hal-02117399

HAL Id: hal-02117399

<https://hal.univ-lyon2.fr/hal-02117399>

Submitted on 27 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LE MURUS GALLICUS DE LYON (RHÔNE)

Michèle MONIN

Service archéologique de la Ville de Lyon

Le projet de construction d'une résidence universitaire sur deux niveaux de parkings souterrains place Abbé Larue, dans le quartier Saint-Just à Lyon 5e, a entraîné la prescription, par le Service régional de l'Archéologie Rhône-Alpes, d'un diagnostic archéologique suivi d'une fouille archéologique préventive sur l'ensemble de la parcelle concernée. Celle-ci a été fouillée dans son intégralité, sur une surface de 1 055 m² pour une profondeur variant de 6 à 7 mètres (254.00 m à 247.10 m NGF). Les recherches ont débuté au tout début de l'année 2014 pour s'achever le 31 juillet de la même année.

Contexte

Le terrain se trouve là où précisément, en 1968, Amable Audin était déjà intervenu lors de travaux de construction au cours desquels l'archéologue avait identifié de puissantes maçonneries antiques. Ces maçonneries ont été attribuées à l'enceinte de Lugdunum (Audin 1969). De nouvelles investigations ne pouvaient donc que compléter les découvertes réalisées, et offraient l'opportunité de vérifier la véracité de cette enceinte, qualifiée d'hypothétique par la plupart des chercheurs (Desbat 1987, 2010).

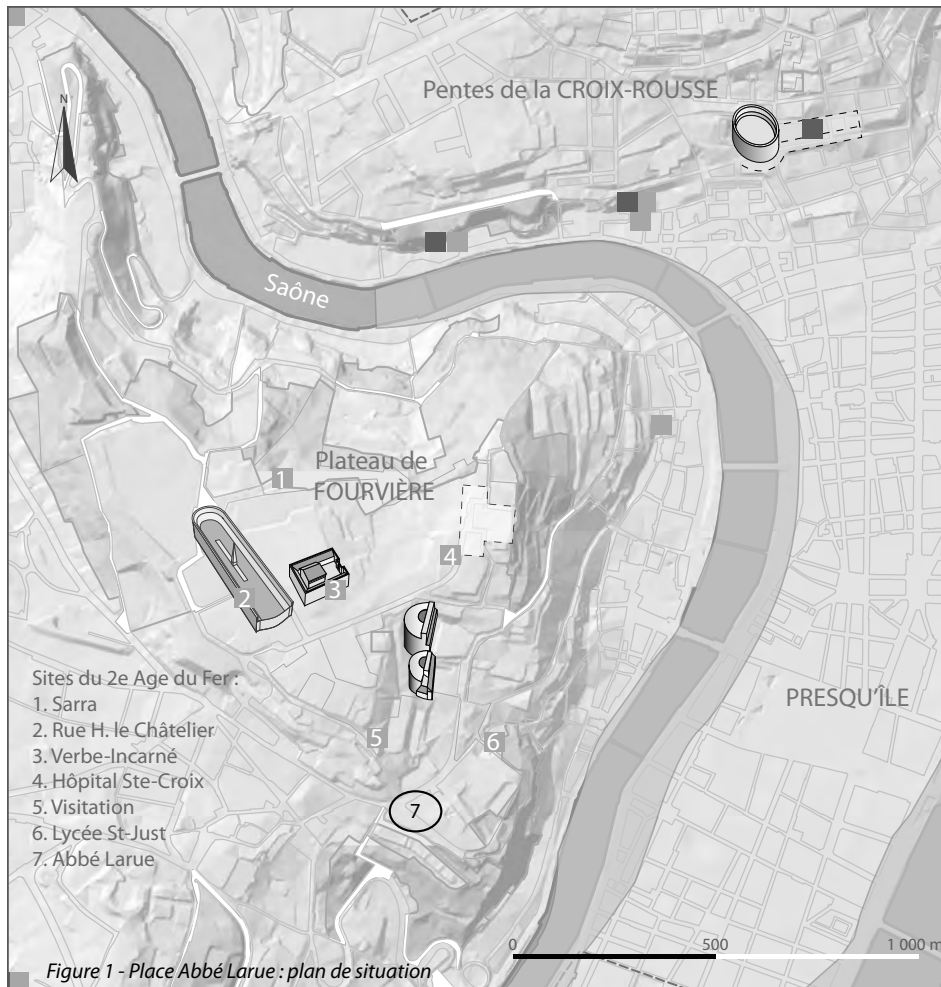
La parcelle fouillée se situe en bordure méridionale du plateau de Fourvière, lieu de fondation de la colonie par Lucius Munatius Plancus en 43 av. J.-C., où sont érigés les principaux édifices publics antiques (théâtre, odéon, cirque, temple, forum...). C'est le lieu où sont également mises en place les premières trames d'urbanisation avec la construction de quartiers d'habitations relativement denses (rue des Farges, site du Verbe-Incarné rue Roger Radisson). Le plateau, d'une superficie estimée à environ 65 ha, a, en outre, révélé des vestiges datés du 2^e âge du Fer appartenant pour la majorité à un réseau de fossés creusés dans le loess. Les fossés découverts sur le site du Verbe-Incarné ont livré une quantité considérable d'amphores Dressel 1 ainsi que des rejets détritiques de boucherie (porc). Ces vestiges ont été interprétés au départ comme appartenant à un camp retranché provisoire romain (Mandy et al. 1989) ; cependant, c'est l'interprétation d'ordre culturel émise d'abord par J. Metzler (1991) et reprise ensuite par G. Maza (2003) qui semble prévaloir à ce jour. Ces fossés se retrouvent sur plusieurs sites : outre celui du Verbe-Incarné, d'autres fossés ont été révélés par les recherches archéologiques : hôpital Sainte-Croix (Monin, Maza 2003), rue Henry le Châtelier (Monin 1989) et lycée Saint-Just (Le Mer, Chomer 2007) situé à quelque 200 mètres au nord-est de la place Abbé Larue.

Résultats archéologiques

Les recherches archéologiques de 2014, menées sur la parcelle place Abbé Larue, ont mis en évidence une succession de fortifications s'étendant de l'époque gauloise jusqu'à la période moderne (*muris gallicus*, rempart et tour augustéens, rempart médiéval et bastion d'époque moderne). Si la preuve de l'existence de l'enceinte augustéenne constitue une découverte majeure en soi pour *Lugdunum*, celle du *muris gallicus* est tout aussi exceptionnelle, voire plus marquante pour l'histoire de Lyon. En effet, dans les deux cas, aucune trace d'ouvrages défensifs appartenant à ces périodes (gauloise et antique) n'avait jamais été identifiée sur le territoire de la commune de Lyon jusqu'à présent.

Le *muris gallicus*

Le niveau d'apparition des vestiges liés au *muris gallicus* correspond à une altitude supérieure maximum de 248.50 m NGF (côté ouest du site) pour une altitude minimum de 245.60 m (côté est). L'ouvrage a pu être restitué sur une trentaine de mètres de longueur par l'observation attentive de cinq segments distincts. Son orientation est de 52,3° ouest, le rempart romain qui lui succède lui étant



presque parallèle. Le *murus* est aménagé en suivant la pente, en direction de l'est, de sorte que la déclivité observée sur l'ensemble de sa longueur correspond à une pente évaluée à 6,6 %.

Un premier creusement dans le terrain naturel (löss) a été identifié tout au long de l'axe du *murus*. Il a été pratiqué verticalement à partir du paléosol ; la hauteur moyenne conservée de l'excavation est de 1,10 m. Le déblai provenant du creusement a très probablement été déversé dans le secteur nord afin d'aménager et de rehausser la levée de terre formant rempart et contre laquelle s'appuient armature et parement. Le poutrage horizontal mis en place a pu être identifié grâce aux empreintes laissées par les poutres de bois et par les clous ou fiches qui fixent les éléments entre eux. Les caissons formés par cet assemblage sont comblés avec du limon de couleur brun-jaune et des petits galets. 48 clous ou fiches en fer (en cours de restauration) ont été retrouvés, soit à l'entrecroisement des poutres, soit à leur extrémité, contre le parement du *murus* ; le plus long clou retrouvé mesure 330 mm. Deux clous coudés ont été prélevés en façade du *murus*. Les poutres utilisées ne sont pas équarries, et ont plutôt la forme de petits troncs d'arbres ou de grosses branches irrégulières. L'analyse altimétrique et descriptive des données de terrain, actuellement en cours, a permis de reconnaître au moins cinq niveaux de superposition des poutres entrecroisées. L'extrémité des poutres horizontales est visible dans le parement : une régularité dans la mise en place de l'armature semble se distinguer au niveau de la façade, la partie arrière étant moins bien ordonnée. Ainsi, l'espacement entre les poutres perpendiculaires au parement est de 1,10 m ; cette dimension a pu être vérifiée sur 8 poutres consécutives (section moyenne des poutres : 17 x 10 cm). Un blocage de gros galets maintient l'ouvrage et un parement de gneiss en pierres sèches et en petits blocs bruts de calcaire s'appuie contre le talus ainsi armé pour maintenir et habiller le *murus* sur sa face visible. L'ensemble de l'armature présente, à l'avant de la levée de terre, une largeur moyenne de 3 mètres, le dernier niveau des poutres supérieures est ancré plus profondément, côté intérieur, elles recouvrent et débordent sur le paléosol.

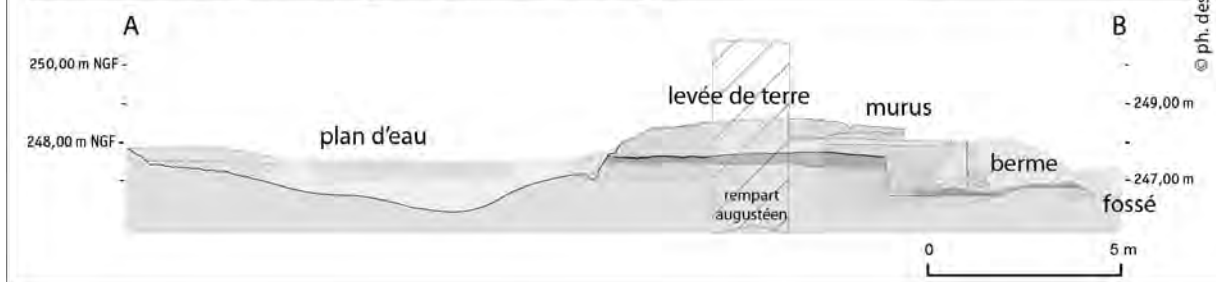
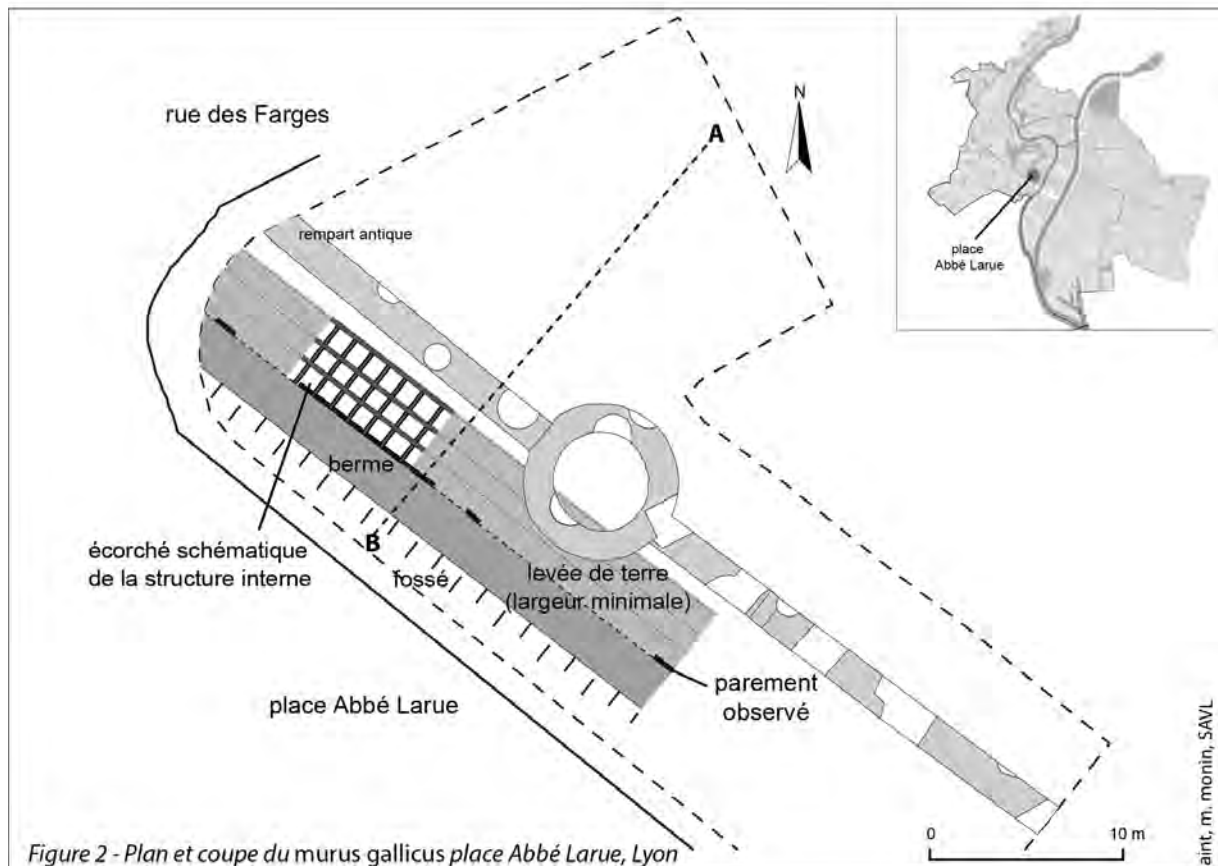


Figure 3 - Parement sud du murus

L'examen attentif du parement montre, outre les trous laissés par les poutres perpendiculaires, un lit subhorizontal qui semble correspondre à l'empreinte de plusieurs madriers (épaisseur 4-5 cm) qui habillent et rythment ainsi la façade. Cette particularité se retrouve sur chacun des segments mis au jour. La faible hauteur conservée du parement (0,60 m) n'a pas permis de reconnaître une deuxième ligne de madriers dans la partie supérieure. Le seul niveau de circulation mis en évidence, et lié au rempart, correspond à la berme située en avant du parement, d'une largeur de 2,20 m. Il s'agit du niveau à partir duquel le *murus* a été construit. Ce sol damé est constitué de petits galets morainiques mêlés au terrain naturel (lœss). Un sondage ouvert côté sud de la berme, donc en avant du *murus*, a permis la mise au jour de l'amorce du fossé (sur une largeur de 1 m et à une profondeur de 0,30 m), malheureusement détruit en majeure partie par la percée d'un grand fossé postérieur lié au bastion XIXe siècle. Les contraintes techniques de la construction du parking ont empêché la poursuite de sondages à d'autres endroits du site, en raison de la pente du *murus*, celui-ci se trouvant nettement en-deçà des niveaux de terrassement du futur parking (altitude de prescription de fond de fouille : 247.10 m NGF, altitude observée ponctuellement côté est : 245,60 m NGF). Les éventuels autres espaces de circulation ou d'occupation ont été oblitérés par les constructions postérieures, notamment pendant l'époque antique. Le mur a subi un effondrement qui a été perçu sur l'ensemble de la fouille et l'espace a été nivelé avant d'être réinvesti pour l'édification du rempart romain.

Environnement

Côté nord du *murus* a été reconnu un vaste plan d'eau identifié grâce à ses strates de comblements constituées d'une succession de couches limoneuses très hydromorphes. Des échantillons ont été recueillis à des fins d'analyses (palynologie, carpologie, paléoparasitologie, micromorphologie, C14). Ce plan d'eau présente des berges en pente douce. Une partie du mobilier issu du remplissage a été datée de la fin du Ier siècle av. J.-C. (fragments d'amphores Dressel 1 et 7/11). A ce jour, il est toutefois difficile de déterminer si cette structure était en usage au moment où le *murus gallicus* jouait son rôle d'ouvrage défensif ou bien si la mise en eau a eu lieu postérieurement. De même, sa durée d'utilisation n'a pas encore été complètement établie, les études céramologiques et analyses diverses n'étant pas encore finalisées.

Conclusions

Malgré la présence conséquente de vestiges d'occupation gauloise à proximité, la découverte d'un *murus gallicus* était néanmoins inespérée, voire inattendue sur le plateau de Fourvière à Lyon. Cet ouvrage fortifié, nécessairement lié à la présence d'un *oppidum* met en lumière de nouvelles perspectives sur la naissance de Lyon tant sur le plan de l'organisation spatiale que sur l'agencement de l'ancienne agglomération. La préservation des structures, dans un secteur très urbanisé aujourd'hui, est probablement due aux types de constructions qui lui ont succédé et qui ont nécessité l'apport de remblais importants qui, par leur nature, ont protégé les vestiges les plus anciens.

Sur le plan topographique, le rempart gaulois est situé sur une ligne de crête bordant le plateau de Fourvière au sud, donc à un emplacement où on domine l'ensemble de la vallée du Rhône et son confluent, l'agglomération s'étendant du côté nord. L'altitude supérieure du rempart apparaît toutefois relativement basse par rapport aux surfaces actuelles : cela s'explique par un important remaniement au début du XIXe siècle lors de l'édification du bastion et de la fortification attenante. Les aménagements en terrasse et les abrupts ont effectivement été largement comblés et tout le secteur a été surélevé, l'esplanade formée par la place Abbé Larue constituant le résultat de ces mouvements de terre.

Sur le plan typo-chronologique, et si l'on s'en réfère au classement établi par S. Fichtl (2010), il semble que le *murus* de Lyon appartienne à la catégorie Vertault/Alésia qui présente un poutrage horizontal avec des madriers en façade. Ce type de constructions serait parmi les plus récentes d'un point de vue chronologique. La faible quantité de mobilier livrée par la fouille du *murus* n'a pas encore livré tous ses secrets ainsi que les analyses C14 actuellement en cours. De même, les travaux de restitution et d'analyse ne sont pas encore aboutis, le rapport final d'opération étant en cours d'élaboration.

Enfin, il reste encore prématuré de restituer la surface de l'*oppidum* et par là-même le tracé du *murus*, car, en l'état actuel des recherches menées sur le territoire de la commune de Lyon, comme nous l'avons souligné, aucune découverte tangible n'est venue nourrir la réflexion. Une analyse de la micro-topographie pourrait éventuellement apporter quelques réponses aux nombreuses questions que soulève cette découverte.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Audin, 1969 : AUDIN A.- Le mur d'enceinte de *Lugdunum*, *Bulletin des Musées et Monuments Lyonnais*, IV, 1969, p. 171-180.

Desbat, 1987 : DESBAT A.- L'enceinte de Lyon au Haut-Empire, in École antique de Nîmes, *Les enceintes augustéennes dans l'Occident romain (France, Italie, Espagne, Afrique du Nord)*, Actes du colloque international de Nîmes (IIIe congrès archéologique de Gaule méridionale, 9-12 octobre 1985), Bulletin annuel, nouvelle série, n° 18, numéro spécial, 1987, p. 63-75.

Desbat, 2010 : DESBAT A.- Nouvelles données sur les origines de Lyon et sur les premiers temps de la colonie de *Lugdunum*, in R. González Villaescusa, J. Ruiz de Arbulo (éds.), *Simulacra Romae II. Rome, les capitales de province (capita prouinciarum) et la création d'un espace commun européen. Une approche archéologique*. (Actes du colloque tenu à Reims, les 19, 20 et 21 novembre 2008), Reims : Bulletin de la Société archéologique champenoise, Mémoire n° 19, 2010, p. 171-181.

Fichtl, 2010 : FICHTL St.- *Murus celticus*, Architecture et fonctions des remparts de l'âge du Fer, Actes de la table ronde organisée par l'UMR 7044 de Strasbourg, l'UMR 6173-CITERES de Tours et Bibracte, à Glux-en-Glenne les 11 et 12 octobre 2006, Glux-en-Glenne : Bibracte, 2010, p. 351-363 (Bibracte : 19).

Le Mer, Chomer, 2007 : LE MER A.-C., CHOMER C.- Lyon, 69/2, Carte Archéologique de la Gaule, Préinventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Maison des Sciences de l'Homme, Ville de Lyon, Paris, 2007, 883 p., notice 529, lycée Saint-Just, p. 593-595

Mandy et al., 1989 : MANDY B., GODART C., SANDOZ G., KRAUSZ S., GENIN M., THIRION Ph., PICON M., MONIN M.- Les fossés du plateau de la Sarra, dans Aux origines de Lyon, *Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 2, 1989, p. 37-94.

Mandy, Monin, 1990 : MANDY B., MONIN M., KRAUSZ S.- L'hôpital Sainte-Croix à Lyon, un quatrième fossé..., dans *Gallia*, 47, 1990, p. 79-102.

Maza, 2003 : MAZA G.- Le Verbe-Incarné in Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer, La France du Centre-Est (Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes), *Gallia*, 60, p. 156-158.

Metzler et al., 1991 : METZLER et al.- Clémency et les tombes de l'aristocratie en Gaule Belgique, Luxembourg, p. 82-84.

Monin, 1989 : MONIN M.- Le fossé de la rue Le Châtelier, dans Aux origines de Lyon, *Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 2, 1989, p. 85-90.

Monin, Maza, 2003 : MONIN M., MAZA G.- Les fossés de l'hôpital Sainte-Croix, in *Lyon avant Lugdunum*, infolio éd., Poux M. et Savay-Guerraz H. (dir.), 2003, p. 106-107.